

----- Message original -----

Date : Wed, 09 May 2012 03:00:39 +0100

De : Votre service clients internet <notreply@web.orangefacturations.net>

Pour : <clients@orangefacture.fr>



Bonjour,

Vous êtes client d'une offre internet et nous vous remercions de votre confiance.

En effet votre facture N° 139358537B0 date d'émission 10/03/2012 à été doublement débitée.

Suivi de votre remboursement en ligne

Directement en cliquant sur le lien suivant : [Mon suivi N° 139358537B0](#)

Désireux de vous satisfaire, nous vous remercions de votre fidélité.

Votre service clients internet

Merci de ne pas répondre à ce courrier électronique.

*3900 (service commercial) - temps d'attente gratuit, puis coût d'une communication locale ; depuis la ligne d'un autre opérateur, consulter ses tarifs

De : "Orange.fr" <Service@orange.fr>
À :
Envoyé : samedi, 18. février 2012 14:04
Objet : Service-facture : Orange"18.02.2012FR"



client (e) :

Ce mail vous a été envoyé suite à une erreur comptable produite lors de nos prélèvements mensuels . En effet le 30 janvier la somme de cent-vingt-six (126) euros a été indument imputé sur votre compte, un remboursement en votre faveur sera effectué dans les plus brefs delais, à cet effet nous vous invitons à cliquer sur le lien ci-dessous et vous connecter à votre "Espace mon compte" Nous fournir toutes les informations susceptibles d'accelerer ce remboursement . Dans le cas de non-reponse à cet é-mail, le prélèvement effectué sera considéré comme valide et aucune reclamation ne sera acceptee. Nous vous remercions de votre comprehension et nous nous excusons pour le desagrement encouru. Remplissez le formulaire de remboursement en cliquant sur le lien suivant.

[Cliquer ici pour proceder à l'etablissement de votre fiche .](#)

Important:

Vous disposez d'un delai de 72h pour repondre à ce mail ,vous serez avise du remboursement effectué par le biais de votre réleve bancaire.

Orange Service Client 2012.